

Groupe de travail organisé par le Groupe de femmes parlementaires : **Les droits de la femme et la sécurité alimentaire**

22-24 août, 2013. San José, Costa Rica

Engagement politique pour promouvoir les droits de la femme et la sécurité alimentaire : un défi parlementaire

Guadalupe Valdez

Le développement économique est le thème central de cette 10e Assemblée de ParlAmericas. Le rôle des femmes par rapport à la sécurité alimentaire, au cœur d'un plan économique, est donc une question que nous considérons essentielle pour le développement économique et politique de nos peuples. C'est la raison par laquelle mon intervention a pour titre **les droits de la femme et la sécurité alimentaire : un défi parlementaire**.

D'après le plan d'action de la FAO Parité hommes-femmes et développement 2002-2007 « *L'agriculture durable, le développement rural et la sécurité alimentaire ne peuvent être réalisés par des efforts qui ignorent ou excluent plus de la moitié de la population rurale* » c'est-à-dire que les femmes et leurs droits sont exclus.

Dans la lutte pour atteindre la sécurité alimentaire les femmes sont des acteurs fondamentaux, puisqu'elles sont habituellement les principales productrices d'aliments, elles participent du marché du travail et en plus, à cause de la distribution du pouvoir ou sein du foyer et des rôles historiquement adjugés, elles sont inégalement responsables de l'état nutritionnel et du bien-être général de leur famille. Elles ne peuvent pas accomplir ces tâches avec succès si elles ne sont pas considérées comme des sujets de droit par leur société.

Le fait de partager entre nous, des femmes parlementaires, la réflexion que nous menons dans le Front parlementaire contre la faim d'Amérique latine et des Caraïbes, ouvre les portes à la création de synergies, d'alliances stratégiques pour la lutte contre la faim et à la réalisation du droit humain à l'alimentation.

La question de l'équité en politique provient d'un problème plus vaste : l'équité dans la société, dans les familles mêmes, dans la culture en général, dans les attitudes. La faim n'existe pas seulement par carence d'aliments. Souvent c'est à cause du manque de revenus, de l'insuffisance de formation adéquate pour choisir une alimentation saine et équilibrée, et surtout d'une distribution inéquitable des ressources.

Cette réflexion nous conduit à nous demander : quel est le modèle économique que nous voulons insérer dans nos politiques et nos cadres légaux pour éradiquer la faim ? Nos États, à quoi servent-ils ? Nos cadres légaux, à quoi servent-ils ? Les politiques publiques, à quoi servent-elles dans nos pays ? Il faut y répondre à partir des changements que nous vivons actuellement dans le monde, sans jamais perdre la conviction, pour récupérer la dignité de l'être humain, la dignité des femmes.

Tout cela doit être pensé dans une perspective qui reconnaisse les siècles de discrimination et d'inégalité vécus par les femmes, ainsi que leurs rôles, leurs apports et leurs réussites. C'est seulement ainsi que nous pourrions parler d'un bien commun. L'égalité des droits entre tous les êtres humains exige non seulement des garanties sur le papier, mais aussi une attention particulière, avec des mesures

pertinentes pour ces sujets de droit qui par des raisons de discrimination historique et politique, ainsi que socio-économique, souffrent plus intensément la violation de leurs droits.

Il ne faut pas perdre de vue que la plupart des ménages dirigés par des femmes se trouve habituellement dans des couches les plus pauvres de la société à cause de leur accès précaire aux ressources et services productifs, en plus de l'énorme charge de travail non rémunéré, ce qui les empêche de consacrer plus de temps à leur formation et à des activités génératrices de revenus. Cette dimension de la pauvreté porte à l'insécurité alimentaire. Il faut le considérer au moment de légiférer et de concevoir des politiques pour pouvoir d'une fois pour toutes casser le cercle vicieux de « faim-femme-pauvreté-exclusion ».

Cette situation demande donc à nos pays d'avoir des cadres juridiques qui reconnaissent initialement le droit à l'alimentation et qui contribuent à développer dans chaque nation une institutionnalité adéquate pour éradiquer la faim. Cette institutionnalité doit garantir les droits des femmes et l'égalité d'opportunités. La sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que l'environnement, ne peuvent pas être conçus en marge de cette réflexion. Cela demande un clair engagement politique, qui doit s'accompagner d'une éthique qui donne la suprématie au bien commun.

L'institutionnalité dans la lutte contre la faim comporte une série de démarches fondamentales, que nous voulons présenter dans le cadre de cette 10e Assemblée de Parlamericas. Une articulation est nécessaire entre les différentes instances de gouvernement, le parlement, les mouvements des femmes, les organisations sociales, la coopération et les citoyens en général.

Il est essentiel de penser, comme des femmes, comme des parlementaires, à la manière plus efficace de participer à cette lutte. C'est un appel à un changement de culture politique dans nos pays, c'est-à-dire de passer d'une culture politique patriarcale, actuellement nuancée par des mesures clientélistes et assistantiales, à une culture politique de construction de citoyenneté sur la base de l'équité, qui donne aux femmes le rôle qui leur appartient comme des pièces clé pour la construction d'un État de droit et qui vise aussi la construction d'une citoyenneté réelle.

Ce qui nous mène à dire qu'il y a des acteurs avec lesquels nous devons nécessairement, en tant que législateurs, nous articuler depuis les parlements. En moyenne, en Amérique latine 20% des parlementaires sont des femmes. Ce pourcentage montre le niveau de participation politique de la femme et se reflète dans les résultats de la lutte contre la faim et en faveur des droits des femmes, surtout des femmes rurales. Notre agenda doit montrer cette lutte en faveur des droits des femmes, par exemple, de la participation politique, des droits sexuels et reproductifs –analysant le rôle reproductif qui nous a été imposé et qu'il faut étudier à la lumière des changements que le monde connaît–, de l'insertion des femmes dans le travail et la conciliation familiale, de l'accès aux facteurs de la production. En somme, nous devons faire une analyse intégrale de la société à partir de la femme comme sujet de droit, comme acteur et comme une alliée pour atteindre la sécurité alimentaire et le développement de nos sociétés..

Quand nous parlons d'une approche de droits de l'homme et quand nous nous référons au droit à l'alimentation, notre réflexion doit considérer des principes comme **l'équité** et **la non-discrimination**. Nous, les femmes, qui sommes quotidiennement discriminées, dans la politique, dans les partis politiques, dans les organisations, dans les médias, dans notre propre société même, nous devons parler, nous devons exiger la transparence et la participation nécessaires dans le processus de prise de décisions, non pas comme un cadeau de bonne volonté, mais comme des droits fondamentaux.

Même si dans beaucoup de nos pays il est défini que la plupart des décisions sont prises par les cabinets, la parité de genre n'est pas la norme partout. Par conséquent, certaines des décisions qui atteignent les droits des femmes sont prises en majorité par des hommes. Dans ces cas nous devons également parler d'une obligation de rendre des comptes. Un autre principe important est celui du **respect de la loi**. Par exemple, de 124 pays il y a 115 qui ont des lois en faveur de l'égalité dans la possession de la terre, mais quand nous observons l'application de ces lois dans la réalité, nous trouvons que les résultats d'équité ne

sont pas les attendus, nous heurtant contre des mesures diverses, certaines dues au droit coutumier, comme les pratiques culturelles ou familiales qui existent dans nos territoires, qui finalement affectent les droits de non-discrimination des femmes. Ceci a un poids particulier dans une région où les femmes sont les responsables de entre 8% (Belize) et 30% (Chili) des exploitations agropastorales et, bien qu'elles consacrent la plupart de leur temps au bien-être des leurs enfants et à la génération de revenus pour le ménage, seulement 40% des femmes rurales de plus de 15 ans ont des revenus propres (des données récentes de FAO, 2013).

Les quatre défis que nous considérons au Front parlementaire contre la faim d'Amérique latine et des Caraïbes sont :

Premier défi : générer des espaces pour le dialogue politique, pluriels et inclusifs, où les femmes participent et s'y trouvent convenablement représentées, pour éviter que les décisions soient prises seulement par des parlementaires. C'est uniquement en considérant les différents acteurs, hommes et femmes, de la société civile et du secteur privé, qu'il sera possible d'aboutir à un répertoire de politiques qui représentent la société. Il est nécessaire d'obtenir un consensus et de générer des processus de mobilisation qui impliquent tous les agents vers l'objectif d'un monde sans faim. Ce dialogue public-privé doit inclure les gouvernements, les organisations civiles, sociales et communautaires, les peuples autochtones, les jeunes des deux sexes, les salariés et les travailleurs ruraux, pour arriver à des propositions de l'État.

Deuxième défi : la durabilité des contenus dans les cadres nominatifs, ce qui comporte la révision et l'ajustement de la structure budgétaire et dans certains cas des structures fiscales de nos pays. Il est fondamental de voir comment nous allons travailler sur les budgets généraux de l'État avec une sensibilité pour les politiques publiques qui rendent les femmes visibles, en particulier les femmes rurales, étant donné qu'actuellement, des thèmes comme la terre, l'eau, la biodiversité, la formation, la technologie, l'emploi décent, les font invisibles dans la plupart de nos pays.

Troisième défi : ouvrir des terrains de dialogue entre le pouvoir exécutif et les ministères, créer des processus de contrôle au sein des parlements mêmes, faire un suivi de l'accomplissement des politiques publiques dans une perspective de droits de l'homme et d'égalité d'opportunités pour hommes et femmes dans la lutte contre la faim, pour garantir ainsi le droit à une alimentation adéquate.

Quatrième défi : aborder ce thème dans une perspective multisectorielle. Aujourd'hui, la question de la sécurité et souveraineté alimentaire et nutritionnelle n'est pas seulement liée à la production d'aliments, mais aussi à l'accès et la disponibilité, aux droits de la femme à la santé, à l'éducation, à jouir d'un environnement sain, à la sécurité sociale, à l'emploi décent, au respect et à la récupération de nos cultures.

Plus encore, tout cela doit être une partie fondamentale de la cause des femmes, faisant attention à la situation des femmes rurales parce qu'elles ont une importance particulière pour le développement de nos peuples.

Les parlements de plusieurs pays d'Amérique latine ont des groupes parlementaires de femmes en formation, dans l'objectif de prendre en charge la cause des droits des femmes. Dans ce scénario, pour soutenir la démocratie et le développement de nos pays il est très important de favoriser l'agenda sur la sécurité alimentaire et les droits de la femme.

La lutte contre la faim dans une approche des droits demande une forte volonté politique. C'est à nous d'assumer cet engagement, ce défi qui doit impliquer une plus grande quantité de femmes. Dans nos pays il faut casser les barrières de l'accès à la technologie, de l'accès à l'alphabétisation, comme chez nous, et d'autres qui nous empêchent de créer et de tisser des alliances entre les acteurs fondamentaux de nos pays et de tout le continent.

Cependant, nous ne pouvons pas regarder seulement l'Amérique latine, il nous faut considérer les Caraïbes, c'est-à-dire les Amériques comme un ensemble, et étendre nos liens également vers d'autres continents comme l'Afrique, où les femmes sont aussi brutalement discriminées.

Vous savez qu'au rythme actuel de la participation politique de la femme, il nous faudrait des années pour atteindre l'égalité d'opportunités. Le grand défi auquel nous sommes confrontées est d'obtenir un engagement ferme et une volonté politique, non seulement de chacune de nous et de toutes les femmes du monde qui luttent et qui exigent leurs droits, mais aussi des camarades de sexe masculin, pour arriver à un espace où l'équité dans la participation politique et la distribution de ressources soient à la base d'un développement durable, dans une perspective de droits de l'homme.